



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 20 AVRIL 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 avril 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 20 avril 2010 à dix-neuf heures trente (19 h 30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, et, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence du maire suppléant Jean-Léo Legault.

Étaient également présents : messieurs Denis Savard, directeur général et Gilles Chamberland, directeur des Services administratifs et trésorier ainsi que madame Claude Laneuville, greffière adjointe.

Étaient absents : Denis Chalifoux, maire et Yvan Chen, conseiller.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire suppléant Jean-Léo Legault souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance.

2010-04-186

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-04-187

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars et des séances extraordinaires des 6, 12 et 13 avril 2010

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire 16 mars et des séances extraordinaires des 6, 12 et 13 avril 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu aux voix Michel Charrette votant contre :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux des séances extraordinaires des 6, 12 et 13 avril 2010, et de la séance ordinaire du 16 mars 2010, avec la correction suivante :

Résolution numéro 2010-03-155

Vente de terrain secteur Mont Fugère / Prolongation du délai de construction de bâtiment

qui aurait dû se lire dans son paragraphe d'adoption comme suit:

« ...

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise.....sur les lots 3-196 et **3-375**, dans le rang 3, canton de Beresford.....

»

et non :

«

.....une partie du lot 3 dans le rang 3, canton de Beresford.....»

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2010-04-188

Présentation par Monsieur Christian Gélinas et dépôt du rapport financier – Année financière 2009 – Dépôt du rapport du vérificateur

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport financier terminé le 31 décembre 2009 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

AGGLOMÉRATION

2010-04-189

Bibliothèque – Demande d'aide financière au Ministère de la culture et des communications - Amélioration de la collection

ATTENDU QUE

le Ministère de la culture et des communications propose une aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire améliorer la collection de sa bibliothèque;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dépose auprès du Ministère de la culture et des communications une demande d'aide financière dans le cadre du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE le conseil autorise le greffier à signer tout document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

2010-04-190

Démission d'un pompier

ATTENDU QUE

monsieur Jeff Durand a remis sa démission à titre de pompier pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Procès verbal de la
Séance ordinaire du 20 avril 2010
Page 2 sur 2

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la démission de monsieur Jeff Durand, effective le 23 mars 2010 à titre de pompier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-04-191

Projet travailleurs de rue – Subvention à l'« Écluse des Laurentides »

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, considérant son intention d'offrir aux jeunes un soutien et une écoute appropriée, autorise le versement d'une subvention à l'« Écluse des Laurentides » pour l'embauche d'un travailleur de rue, dans le cadre de ce projet;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 20 000 \$, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-219-10-459.

ADOPTÉE

2010-04-192

Réparation, peinture et lettrage sur l'unité d'urgence des incendies - Fonds de roulement de l'agglomération

ATTENDU QUE

l'unité d'urgence des incendies nécessite des réparations au niveau de la carrosserie, ainsi qu'une nouvelle peinture ;

il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine une dépense maximale de 20 500 \$ pour des travaux de réparation, peinture et lettrage sur l'unité d'urgence des incendies.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement de l'agglomération et remboursée sur une période de quatre ans débutant en 2011 et imputée au poste budgétaire 42 000 50 924.

ADOPTÉE

2010-04-193

Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Nomination d'un procureur pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a signé l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

Maître Pierre Paquin avait été nommé comme remplaçant de Maître Robert Déziel;

ATTENDU QU'

il y a lieu de remplacer Maître Pierre Paquin, nommé par la résolution numéro 2010-02-060 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-

Procès verbal de la
Séance ordinaire du 20 avril 2010
Page 3 sur 3

Monts, lors de la séance extraordinaire du 2 février 2010, et de désigner Maître David Couturier en tant que remplaçant pour l'application de cette entente ;

il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la révocation de Maître Pierre Paquin;
- désigne Maître David Couturier comme remplaçant de Maître Robert Déziel.

ADOPTÉE

2010-04-194

Aménagement salle Le Bel âge – Fonds de roulement de l'agglomération

ATTENDU QUE

le programme d'immobilisation prévoit l'aménagement de la salle le Bel Âge ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- entérine une dépense maximale de 15 000 \$ pour effectuer l'aménagement de la salle le Bel Âge soit l'installation d'un nouveau plancher et l'achat de mobilier.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans débutant en 2011.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47 000 43 927.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2010-04-195

Appui au réseau FADOQ / Démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis

ATTENDU QUE

159 400 personnes admissibles au SRG, à l'ALC ou à l'ALCS ne touchent pas cette prestation car elles ignorent son existence ;

ATTENDU QUE

les prestations de SRG pour personnes seules et de l'ALCS n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Canada ;

ATTENDU QUE

l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) ne permet pas d'estimer adéquatement l'augmentation du coût de la vie pour les aînés et que, par le fait même, le pouvoir d'achat des aînés ne cesse de diminuer ;

ATTENDU QU'

en ce moment le gouvernement n'offre qu'une rétroactivité des paiements de 11 mois seulement, ce qui lèse les droits des personnes qui étaient dans l'impossibilité de produire une demande à temps ;

ATTENDU QUE

lorsqu'un bénéficiaire marié ou en union de fait perd son partenaire de vie, la prestation de SRG ou de l'ALC de ce dernier cesse le mois du décès ce qui

dénote une méconnaissance de la situation financière de certains aînés de la part du gouvernement ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts appuie le réseau FADOQ dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et demandons au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement :

1. L'inscription automatique au SRG, ALC et ALCS ;
2. L'augmentation du SRG pour personne seule et de l'ALCS
3. La rétroactivité pleine et sans condition ;
4. La prolongation de la prestation du SRG et de l'ALC pendant six mois lors du décès d'un bénéficiaire en couple.

ADOPTÉE

2010-04-196

Carrefour Action municipale et famille - Colloque 2010

ATTENDU

la tenue du colloque annuel du Carrefour Action municipale et famille le 4 et 5 juin 2010 et que le conseil municipal désire y envoyer un délégué;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la conseillère, madame Lise Gaudreau-Régimbald, à s'inscrire et à se rendre au colloque 2010 du « Carrefour Action municipale et famille » qui aura lieu les 4 et 5 juin 2010, au Centre des Congrès-Hôtel Sheraton de Laval.

QUE le coût d'inscription par délégué est fixé à la somme de 250 \$, taxes en sus, et que le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*465.

QUE cette personne soit autorisée à présenter une réclamation de déplacement pour les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage, ces réclamations devant être en conformité aux politiques et dépenses afférentes à la Ville et que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2010-04-197

Comptes payés – Mars 2010

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de mars 2010, au montant de 1 989 132,10 \$.

ADOPTÉE

2010-04-198

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010-03 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2010-04-199

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mars 2010.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2010-04-200

Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - autorisation

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers pour la saison du printemps et de l'été 2010, pour le Service des Loisirs et des Sports, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe.

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste
Gélinas	Gabrielle	Responsable des plages
Fugère	Camille	Assistante responsable des plages
Marceau	Loupol	Assistant responsable des plages
Parent	Jessica	Responsable des terrains de jeux
Tellier	Sylvie	Horticultrice
Fournelle	Jean-Pierre	Embellissement

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

2010-04-201

Piste cyclable du centre ville – Fonds de parc secteurs centre et sud

ATTENDU QU'

Il y a lieu de sécuriser la piste cyclable sur une section de la rue Nantel entre les rues Major et Larocque ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, selon la recommandation du directeur des travaux publics :

- ❖ autorise l'installation de bollards flexibles sur la rue Nantel, entre les rues Major et Larocque ;
- ❖ accepte la proposition de « LUMEN » datée du 8 mars 2010, et
- ❖ autorise l'installation de la signalisation complémentaire requise, conformément au Tome V du manuel de signalisation du Ministère des Transports du Québec et au code de sécurité routière.
- ❖ autorise le trésorier à effectuer cette dépense pour un montant maximale de 4 000 \$ qui sera imputée au poste budgétaire 1-47-000-71-725, et financée par le fonds de parc, secteurs centre et sud.

ADOPTÉE

2010-04-202

Adjudication appel d'offres TP-2010-003 – Travaux de pavage / Programme PARC 2010

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 6 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2010-003 pour des travaux de pavage prévus au programme PARC 2010;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de pulvérisation et de réfection de pavage sur :

- ❖ les chemins de la Montagne, du Lac Azure, Renaud, Durocher, Champagne et Legault, ainsi que,
- ❖ sur les rues Beaugard, Loranger, Albert-Bergeron et Saint-Jacques et également,
- ❖ pour le pavage partiel des stationnements de la salle *Le Relais* et du Centre Sportif,

pour une somme de 281 818,50 \$, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du génie et des infrastructures, accorde à « Asphalte Bélanger Inc. », un contrat de 281 818,50 \$, taxes en sus, pour des travaux de pulvérisation et de pavage sur différents chemins, rues et stationnements de la Ville, conformément à l'appel d'offres TP-2010-003.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-10-521, pour une somme de 235 430 \$,
- règlement d'emprunt du Centre Sportif pour une somme 35 296 \$

Procès verbal de la
Séance ordinaire du 20 avril 2010
Page 7 sur 7

(Stationnement),

- fonds de PARC pour une somme de 11 092,50\$ (stationnement salle Le Relais)

selon le bon de commande numéro TP*9992.

ADOPTÉE

2010-04-203

Adjudication appel d'offres TP-2010-009 –Réfection toiture station d'épuration

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une soumission en réponse à son appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de la toiture de la station d'épuration;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux pour la réfection de la toiture de la station d'épuration, pour une somme de 24 675 \$, taxes en sus.

QUE le conseil municipal, sur la recommandation du directeur de l'hygiène du milieu, accorde à « Les toitures Turcot-Villeneuve Inc. », un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de la station d'épuration, conformément à leur soumission datée du 8 avril 2010, suite à l'appel d'offres TP-2010-009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 24 675 \$, taxes en sus, qui sera imputé au poste budgétaire 02-417-40-522 selon le bon de commande TP*10035.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2010-04-204

Réfection de la voilerie de l'école de voile – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme d'immobilisation prévoit la construction d'une voilerie à l'école de voile.

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- entérine une dépense maximale de 10 000 \$ pour effectuer la construction d'une voilerie à l'école de voile.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de trois (3) ans débutant en 2011.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47 000 34 722.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2010-04-205

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mars 2010

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de mars 2010.

ADOPTÉE

2010-04-206

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 25 mars 2010

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 25 mars 2010.

ADOPTÉE

2010-04-207

Demande de nouveaux odonymes localisés sur le lot 6-4 du rang 6 du canton de Doncaster dans le secteur du Chemin Sainte-Lucie

ATTENDU QUE

suite au dépôt du plan de lotissement majeur pour le projet de développement « Adeldev » dans le secteur du chemin Sainte-Lucie, quatre rues projetées sont identifiées sur ce plan;

ATTENDU QU'

une proposition a été faite par le demandeur pour identifier ces quatre rues comme suit :

- ❖ rue de la Forêt ;
- ❖ rue du Saule ;
- ❖ rue du Carex ;
- ❖ rue de la Spirée

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte les propositions pour les nouveaux odonymes localisés sur le lot 6-4 du rang 6 du canton de Doncaster, dans le secteur du chemin Sainte-Lucie comme étant :

- ❖ rue de la Forêt ;
- ❖ rue du Saule ;
- ❖ rue du Carex ;
- ❖ rue de la Spirée.

ADOPTÉE

2010-04-208

Dérogation mineure au 60, Croissant du Soleil-Couchant - Garage

1. **Requérant :** Alexandre Byette, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée :** le lot 4-40 et le lot projeté 4-66 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la construction d'un deuxième garage alors que l'article 9.2.3-1) 1^{er} paragraphe du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient un seul garage par bâtiment principal ;

- la construction d'un garage avec une porte d'une hauteur de 2,7 mètres alors que l'article 9.2.3-1) 6e paragraphe du règlement numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient, pour une porte de garage, une hauteur maximale de 2,5 mètres;
- la construction d'un garage d'une hauteur de 6,7 mètres alors que l'article 9.2.3-1) 4e paragraphe du règlement 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 6 mètres ;
- l'aménagement d'un deuxième accès alors que l'article 12.1.7 7e paragraphe du règlement 2002-U23 et ses amendements prévoient un seul accès pour ce genre d'usage résidentiel ;
- l'érection de murs de soutènement par paliers dont la hauteur totale de l'ouvrage sera de 5 mètres alors que l'article 11.7.3-1) du règlement 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur totale maximale de l'ouvrage de 4 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 234 en date du 24 février 2010, ainsi qu'au plan préparé par Anik Daoust en date du 4 mars 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un deuxième garage ;
- la construction d'un garage avec une porte d'une hauteur de 2,7 mètres;
- la construction d'un garage d'une hauteur de 6,7 mètres ;
- l'aménagement d'un deuxième accès ;
- l'érection de murs de soutènement par paliers dont la hauteur totale de l'ouvrage sera de 5 mètres.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-209

Dérogation mineure sur un terrain vacant sur la rue Edelweiss - Construction d'un mur de soutènement

1. **Requérant** : Pierre Simard pour Équipe 4 saisons, représentant dûment mandaté par Richard Dorais, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 7-186 du rang 9 du canton de Morin
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - l'érection d'un mur en blocs de pierres dans la cour arrière d'une hauteur de 4 mètres alors que l'article 11.7.3 1) du règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 1.5 mètre.

Le tout tel que montré au plan de l'ingénieur Pierre Simard en date du 18 février 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'érection d'un mur en blocs de pierres dans la cour arrière d'une hauteur de 4 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-210

Dérogation mineure au 421, chemin des Chalumeaux - Garage isolé en cour avant

1. **Requérant** : Monic Santerre, propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 1-153 du rang 4 du canton de Beresford

3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- l'implantation d'un garage isolé en cour avant de l'emplacement alors que l'article 10.2.1 6. du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements n'autorisent une telle implantation qu'en cour latérale et arrière seulement.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute 139 en date du 12 mars 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'implantation d'un garage isolé en cour avant de l'emplacement,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-211

**Dérogation mineure sur le lot projeté 6-9 du rang 4 du canton de Beresford -
Pente / rayon de 30 mètres d'une intersection**

1. **Requérant** : Mario Cadieux, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots existants 6-3, 6-4 et une partie du lot 6, les lots projetés 6-9 et 6-10 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - l'augmentation du pourcentage de pente du deuxième 15 mètres à l'intérieur du rayon de 30 mètres de l'intersection avec le chemin Brunet à 8%, alors que l'article 16.3.2 du règlement de lotissement 2002-U24 et ses amendements prévoient qu'un pourcentage maximal de 5% doit être respecté pour la totalité dudit 30 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 148 en date du 23 février 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'augmentation du pourcentage de pente du deuxième 15 mètres à l'intérieur du rayon de 30 mètres de l'intersection avec le chemin Brunet à 8%,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-212

Dérogation mineure au 198, boulevard Norbert-Morin - Aménagement paysager

1. **Requérant** : Pierre Lamoureux, représentant dûment mandaté par 4517458 Canada Inc. propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots existants 13A-1 et 13A-2 du rang 5 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - le retrait de l'obligation d'avoir une bande aménagée de 3 mètres entre l'espace d'étalage et l'emprise de la rue alors que l'article 6.7.8 b) 1er boulet du règlement de zonage 90-12 et ses amendements le prévoient;
 - l'aménagement d'une superficie en cour avant de 14 % alors que l'article 6.7.8 b) 5e boulet et l'article 6.13.1 1er alinéa 1er boulet du règlement de zonage 90-12 et ses amendements prévoient une superficie aménagée en cour avant de 20 %;
 - l'aménagement de deux entrées d'une largeur de 10 mètres et de 18 mètres alors que les articles 6.7.8 b) 4e boulet et 6.12.3 3) et du règlement de zonage 90-12 et ses amendements prévoient une largeur maximale de 7 mètres par entrée lorsqu'il y a 2 entrées par terrain ;
 - le retrait de l'obligation d'aménager une bande d'aménagement paysager de 2,5 mètres alors que l'article 6.13.1 1er alinéa 2e boulet du règlement

Procès verbal de la
Séance ordinaire du 20 avril 2010
Page 12 sur 12

de zonage 90-12 et ses amendements le prévoient ;

- le retrait de l'obligation de planter 9 arbres sur le terrain alors que l'article 6.13.2 du règlement de zonage 90-12 et ses amendements le prévoient ;
- l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur le boulevard Norbert-Morin à une distance de 1,1mètre de la ligne latérale de l'emplacement alors que l'article 6.12.3 1) du règlement de zonage 90-12 et ses amendements prévoient une marge minimale de 3 mètres entre l'entrée charretière et la ligne latérale de l'emplacement.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le retrait de l'obligation d'avoir une bande aménagée de 3 mètres entre l'espace d'étalage et l'emprise de la rue,
- l'aménagement d'une superficie en cour avant de 14 %,
- l'aménagement de deux entrées d'une largeur de 10 mètres et de 18 mètres,
- le retrait de l'obligation d'aménager une bande d'aménagement paysager de 2,5 mètres,
- le retrait de l'obligation de planter 9 arbres sur le terrain,
- l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur le boulevard Norbert-Morin à une distance de 1,1mètre de la ligne latérale de l'emplacement,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-213

Dérogation mineure au 4503, route 117 - Aménagements extérieurs – Club Piscine

1. Requéant : France Denault, représentante dûment mandatée par Piscines Services Depot inc. propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot 23-23 du rang 5 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- l'aménagement d'une aire d'étalage dans la cour latérale gauche à moins de 3 mètres de l'emprise de la rue alors que l'article 6.7.8 b) premier tiret du règlement numéro 90-12 et ses amendements prévoient les aires d'étalage à plus de 3 mètres ;
- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres dans la cour latérale donnant sur rue alors que l'article 6.5.2 1er boulet du règlement numéro 90-12 et ses amendements prévoient ces clôtures d'une hauteur maximale de 75 centimètres ;
- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre dans la cour avant et à proximité du bâtiment principal alors que l'article 6.5.2 1er boulet du règlement numéro 90-12 et ses amendements prévoient une hauteur de 75 centimètres ;
- le retrait de l'obligation d'aménager une bande d'une profondeur minimale de 2,5 mètres le long de la route 117 alors que l'article 6.13.1 2e

boulet du règlement 90-12 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan préparé par Louis Dubuc en date du 11 mars 2010.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'aménagement d'une aire d'étagage dans la cour latérale gauche à moins de 3 mètres de l'emprise de la rue,
- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres dans la cour latérale donnant sur rue,
- l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre dans la cour avant et à proximité du bâtiment principal,
- le retrait de l'obligation d'aménager une bande d'une profondeur minimale de 2,5 mètres le long de la route 117,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-214

Dérogation mineure au 291, rue Genteman - Marge latérale et accès

1. Requéant : Serge Ouimet, propriétaire de l'immeuble

2. Désignation de la propriété concernée : le lot existant 1A-111 du rang 3 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la diminution de la marge latérale à 3,57 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un recul minimum de 5 mètres doit être respecté ;
- l'aménagement d'un deuxième accès par la rue Sion alors que l'article 12.1.7 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un maximum de un accès est autorisé pour les usages résidentiels de 4 logements et moins.

Le tout tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 102 en date du 12 janvier 2009.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge latérale à 3,57 mètres,
- l'aménagement d'un deuxième accès par la rue Sion,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-215

Dérogation mineure au 301, rue Genteman - Marge avant et accès

1. **Requérant** : Philippe Charbonneau, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 1A-100 et le lot projeté 1A-116 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution de la marge avant à 9,77 mètres alors que l'article 10.1.1 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un recul minimum de 10 mètres doit être respecté ;
 - l'aménagement d'un deuxième accès par la rue Sion alors que l'article 12.1.7 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un maximum d'un accès est autorisé pour les usages résidentiels de 4 logements et moins ;
 - la diminution de la distance d'un espace stationnement à 0 mètre d'une ligne latérale alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un minimum de 1,5 mètre doit être respecté.

Le tout tel que montré au plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 102 en date du 12 janvier 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire suppléant demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge avant à 9,77 mètres,
- l'aménagement d'un deuxième accès par la rue Sion,
- la diminution de la distance d'un espace stationnement à 0 mètre d'une ligne latérale,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-04-216 PIA sur les lots projetés 6-9 et 6-10 du rang 4 du canton de Beresford – Projet de lotissement majeur - Chemin privé/lot résidentiel

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 - Projet de lotissement majeur qui consiste en une opération cadastrale pour la subdivision de deux nouveaux lots dont le premier agira à titre de chemin privé pour fournir le frontage nécessaire au deuxième qui accueillera une nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 824 en date du 12 août 2009, ainsi qu'au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 13 148 en date du 23 février 2010.

Cette demande est déposée par Mario Cadieux, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 6, les lots projetés 6-9 et 6-10 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-217 PIA au 198, boulevard Norbert-Morin – Projet de lotissement majeur - Aménagement extérieur

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 – Projet de lotissement majeur qui consiste en l'aménagement d'aires d'étalage pour véhicules automobiles en cour avant et latérale.

Le tout tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Pierre Caya portant la minute 8 384 en date du 16 mars 2010.

Cette demande est déposée par Pierre Lamoureux représentant dûment mandaté par 4517458 Canada Inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 13A-1 et 13A-2 du rang 05 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-218 PIA au 60, croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne - qui consiste en l'aménagement d'une deuxième entrée charretière avec un remblai en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que la longueur de l'entrée charretière soit réduite de moitié, soit une longueur de 20 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 234 en date du 24 février 2010.

Cette demande est déposée par Alexandre Byette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 4-40 et le lot projeté 4-66 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-219 PIA au 2760, chemin Brunet – Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 13 148 en date du 23 février 2010.

Cette demande est déposée par Alexis Cadieux, représentant dûment mandaté par Mario Cadieux, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 6-9 et 6-10 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-220 PIA au 440, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne - Nouvelle construction unifamiliale

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute numéro 13 172 en date du 17 mars 2010.

Cette demande est déposée par Marie-Ève Tremblay, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 1-164 et 2-191 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-221 PIA au 92, chemin du Mont-Catherine – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet

PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute numéro 18 259 en date du 10 mars 2010.

Cette demande est déposée par Yves Léonard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 2-149 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-222

PIA sur le lot 7-186 du rang 9 du canton de Morin – Domaine Chanteclair – Aménagement extérieur

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 - Domaine Chanteclair qui consiste en la construction d'un mur de soutènement en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que soit déposée une garantie financière de 5 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Le tout tel que montré au plan de l'ingénieur Pierre Simard en date du 18 février 2010.

Cette demande est déposée par Pierre Simard pour Équipe 4 saisons, représentant dûment mandaté par Richard Dorais, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 7-186 du rang 9 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-04-223

PIA au 441 et 441A, rue de Tignes – Domaine Chanteclair – Projet de construction modifié

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 - Domaine Chanteclair qui consiste en la conservation des dimensions et l'implantation initiale du bâtiment et en la modification, par rapport au projet de construction initialement autorisé en 2009, des galeries, ouvertures et détails architecturaux en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que la partie de la fondation hors-sol soit recouverte d'un crépi;
- que la largeur du clin vertical installé sur la partie haute de la maison soit de largeur moindre que le clin horizontal installé sur le revêtement extérieur.

Cette demande est déposée par Gestion Norexco Inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1A-95 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-224

PIA au 1340, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Construction d'un abri – Commerce « La Jardinière »

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consiste en la construction d'un abri attenant au bâtiment principal pour l'étalage des marchandises saisonnières du commerce de type pépinière « La Jardinière » en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que le revêtement du toit de l'abri soit identique à celui du bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan détail préparé par Hugo Bastien en date du 15 mars 2010.

Cette demande est déposée par La Jardinière de Sainte-Agathe inc., propriétaire de l'immeuble sis sur une partie des lots existants 4-3 et 4-4 ainsi que le lot 3-50 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-225

PIA au 510, place des Entailles – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation **conditionnelle** du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que la partie de la fondation hors-sol soit recouverte d'un crépi;
- que les barrotins soient moulurés.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation projet préparé par l'arpenteur géomètre Jean Godon portant la minute 18 258 en date du 10 mars 2010.

Cette demande est déposée par Richard Lalancette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-158 du rang 4 du canton de Beresford

ADOPTÉE

2010-04-226

PIA au 4503, route 117 – Projet de lotissement majeur – Aménagements extérieurs – Club Piscine

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 – Projet de lotissement majeur qui consiste en l'aménagement de la cour latérale gauche en espace étalage et de nouvelles cases de stationnement en cour avant en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la reconduction de la garantie financière de 5 000 \$ qui avait été déposée pour l'agrandissement du bâtiment accepté par la résolution numéro CCU2008-12-2025.

Le tout tel que montré au plan préparé par Louis Dubuc en date du 11 mars 2010.

Cette demande est déposée par France Denault, représentante dûment mandatée Piscines Services Depot inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 23-23 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-04-227

Retrait du constat d'infraction numéro URB-5046 - 2037, rue Chandolin – Installation sanitaire non conforme – Matricule 4798-99-0284

ATTENDU QUE

l'installation sanitaire rejetait des eaux sales dans l'environnement;

ATTENDU QUE

le propriétaire responsable a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et s'est conformé ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction numéro URB-5046 assigné à monsieur « AMELLAL FARID », propriétaire de l'immeuble situé au 2037, rue Chandolin, portant le matricule 4798-99-0284, qui s'est conformé à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2010-04-228

Adjudication de contrat –Achat de béton bitumineux – Résultat d'appel d'offres TP2010-007

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2010-007;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu quatre propositions conformes ;

Il est proposé par Michel Charrette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics :

- accorde un contrat à la compagnie « Asphalte Desjardins Inc. », pour la fourniture de 1 000 tonnes métriques de béton bitumineux, au montant total, taxes en sus, de 63 100 \$, conformément à sa soumission et au devis de l'appel d'offres TP-2010-007.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera répartie comme suit :

- une somme maximale de 53 100 \$ taxes en sus, pour la période de mai 2010 à décembre 2010 qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP*10074, et,

- une somme maximale 10 000 \$ taxes en sus, pour la période de janvier 2011 à mai 2011.

ADOPTÉE

2010-04-229

Adjudication de contrat – Achat de granulaires – Résultat d’appel d’offres numéro TP2010-008

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d’offres TP-2010-008;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 3 propositions conformes;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accorde à « Jean Miller Location Inc. », conformément à sa soumission TP2010-008, un contrat pour l’achat de matériaux granulaires MG-20, MG-56, pierre nette $\frac{3}{4}$ (20 mm), pierre nette 2" à 4" (50-100 mm) et pierre nette 4" à 8" (100-200 mm), tous, produits à partir de pierres concassées, conformément au devis de l’appel d’offres TP-2010-008, selon l’option « A (Banc Sainte-Agathe) », le tout pour une somme maximale de 90 082,50 \$ taxes en sus, pour la période de mai 2010 à décembre 2010 et pour la somme maximale de 7 000,00 \$, taxes en sus, pour la période de janvier 2011 à mai 2011;

QUE cette dépense soit payée en vertu du bon de commande TP-10085;

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accorde à Jean Miller Location Inc. conformément à sa soumission TP2010-008, un contrat pour l’achat de pierre nette 1/4", conformément au devis de l’appel d’offres TP2010-008, selon l’option « B » (livrée au 175 Brissette), le tout pour une somme maximale de 1 500,00 \$ taxes en sus, pour la période de mai 2010 à décembre 2010 et pour la somme maximale de 1 775,00 \$ pour la période de janvier 2011 à mai 2011

QUE cette dépense soit payée en vertu du bon de commande TP-10086;

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-04-230

Constat d'infraction – Piscine non sécurisée - 25, rue Félix-Leclerc – Matricule 4202-10-8954

ATTENDU QU’

une piscine creusée a été installée sur cette propriété et qu’elle n’est pas ceinturée par une clôture;

ATTENDU QU’

au moins deux avis écrits lui ont été transmis l’informant de la non conformité de la piscine ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n’a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d’urbanisme et municipale

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charrette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Anthony Riaute», propriétaire de l'immeuble situé au 25, Félix-Leclerc, portant le numéro de matricule 4202-10-8954, afin qu'il se conforme au règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2002-U21 et au règlement de zonage numéro 2002-U23 concernant l'installation d'une piscine creusée.

ADOPTÉE

2010-04-231

Constat d'infraction – Usage non autorisé - Chemin du Domaine-Guindon – Matricule 4203-03-2015

ATTENDU QU

un usage de vente de véhicules d'occasion est effectué actuellement sur un terrain vacant et sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a été rencontré et qu'au moins deux avis écrits lui ont été transmis l'informant de la non-conformité de cette situation ;

ATTENDU QUE

le propriétaire continue à effectuer l'usage de vente de véhicules d'occasion ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « 2993040 Canada inc.», propriétaire du terrain sur le chemin du Domaine Guindon, portant le numéro de matricule 4203-03-2015, afin qu'il se conforme au règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2002-U21 et au règlement de zonage no 2002-U23 concernant la disposition sur l'usage de vente au détail.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2010-04-232

Levée de la séance

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Jean-Léo Legault, maire suppléant

Claude Laneuville, greffière adjointe

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 20 AVRIL 2009

- 2010-04-186 Adoption de l'ordre du jour
- 2010-04-187 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars et des séances extraordinaires des 6, 12 et 13 avril 2010
- 2010-04-188 Présentation par Monsieur Christian Gélinas et dépôt du rapport financier – Année financière 2009 – Dépôt du rapport du vérificateur
- 2010-04-189 Bibliothèque – Demande d'aide financière au Ministère de la culture et des communications - Amélioration de la collection
- 2010-04-190 Démission d'un pompier
- 2010-04-191 Projet travailleurs de rue – Subvention à l'« Écluse des Laurentides »
- 2010-04-192 Réparation, peinture et lettrage sur l'unité d'urgence des incendies - Fonds de roulement de l'agglomération
- 2010-04-193 Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Nomination d'un procureur pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales
- 2010-04-194 Aménagement salle Le Bel âge – Fonds de roulement de l'agglomération
- 2010-04-195 Appui au réseau FADOQ / Démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis
- 2010-04-196 Carrefour Action municipale et famille - Colloque 2010
- 2010-04-197 Comptes payés – Mars 2010
- 2010-04-198 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2010-04-199 Dépôt du rapport budgétaire
- 2010-04-200 Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - autorisation
- 2010-04-201 Piste cyclable du centre ville – Fonds de parc secteurs centre et sud
- 2010-04-202 Adjudication appel d'offres TP-2010-003 – Travaux de pavage / Programme PARC 2010
- 2010-04-203 Adjudication appel d'offres TP-2010-009 –Réfection toiture station d'épuration
- 2010-04-204 Réfection de la voilerie de l'école de voile – Fonds de roulement
- 2010-04-205 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mars 2010
- 2010-04-206 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 25 mars 2010
- 2010-04-207 Demande de nouveaux odonymes localisés sur le lot 6-4 du rang 6 du canton de Doncaster dans le secteur du Chemin Sainte-Lucie
- 2010-04-208 Dérogation mineure au 60, Croissant du Soleil-Couchant - Garage
- 2010-04-209 Dérogation mineure sur un terrain vacant sur la rue Edelweiss - Construction d'un mur de soutènement
- 2010-04-210 Dérogation mineure au 421, chemin des Chalumeaux - Garage isolé en cour avant
- 2010-04-211 Dérogation mineure sur le lot projeté 6-9 du rang 4 du canton de Beresford - Pente / rayon de 30 mètres d'une intersection
- 2010-04-212 Dérogation mineure au 198, boulevard Norbert-Morin - Aménagement paysager
- 2010-04-213 Dérogation mineure au 4503, route 117 - Aménagements extérieurs – Club Piscine
- 2010-04-214 Dérogation mineure au 291, rue Genteman - Marge latérale et accès
- 2010-04-215 Dérogation mineure au 301, rue Genteman - Marge avant et accès
- 2010-04-216 PIA sur les lots projetés 6-9 et 6-10 du rang 4 du canton de Beresford – Projet de lotissement majeur - Chemin privé/lot résidentiel
- 2010-04-217 PIA au 198, boulevard Norbert-Morin – Projet de lotissement majeur - Aménagement extérieur
- 2010-04-218 PIA au 60, croissant du Soleil-Couchant – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
- 2010-04-219 PIA au 2760, chemin Brunet – Implantation en montagne - Nouvelle construction
- 2010-04-220 PIA au 440, chemin des Chalumeaux – Implantation en montagne - Nouvelle construction unifamiliale

- 2010-04-221 PIA au 92, chemin du Mont-Catherine – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-04-222 PIA sur le lot 7-186 du rang 9 du canton de Morin – Domaine Chanteclair – Aménagement extérieur
- 2010-04-223 PIA au 441 et 441A, rue de Tignes – Domaine Chanteclair – Projet de construction modifié
- 2010-04-224 PIA au 1340, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Construction d’un abri – Commerce « La Jardinière »
- 2010-04-225 PIA au 510, place des Entailles – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-04-226 PIA au 4503, route 117 – Projet de lotissement majeur – Aménagements extérieurs – Club Piscine
- 2010-04-227 Retrait du constat d'infraction numéro URB-5046 - 2037, rue Chandolin – Installation sanitaire non conforme – Matricule 4798-99-0284
- 2010-04-228 Adjudication de contrat –Achat de béton bitumineux – Résultat d’appel d’offres TP2010-007
- 2010-04-229 Adjudication de contrat – Achat de granulaires – Résultat d’appel d’offres numéro TP2010-008
- 2010-04-230 Constat d'infraction – Piscine non sécurisée - 25, rue Félix-Leclerc – Matricule 4202-10-8954
- 2010-04-231 Constat d'infraction – Usage non autorisé - Chemin du Domaine-Guindon – Matricule 4203-03-2015
- 2010-04-232 Levée de la séance